

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 3 mars 2015, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beauregard, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Période de questions : 20 h à 20 h 35

2015-03-089

1.1 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2015 tel que présenté.

Adoptée

2015-03-090

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015.

Adoptée

2015-03-091

3.1 Avis de motion - Règlement 93-02-251A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre une bibliothèque, une salle de spectacles et certains usages commerciaux sur les lots, 2 346 300, 2 346 301, 2 346 302, 2 346 307, à l'angle du boulevard De Périgny et de la rue Maurice et ajuster les limites des zones 3PB-29 (Parc Laurent-Blanchard) et 3PA-25 (caserne de pompiers et ancien poste de police)

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Jean Roy, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement 93-02-251A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre une bibliothèque, une salle de spectacles et certains usages commerciaux sur les lots, 2 346 300, 2 346 301, 2 346 302, 2 346 307, à l'angle du boulevard De Périgny et de la rue Maurice et ajuster les limites des zones 3PB-29 (Parc Laurent-Blanchard) et 3PA-25 (caserne de pompiers et ancien poste de police).

2015-03-092

3.2 Avis de motion - Règlement 93-02-252A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre des unités de remisage extérieures et approuver l'architecture des habitations trifamiliales jumelées de la zone 5RB2-58 et régulariser des lots de forme irrégulière dans le secteur 7C,

situé dans le prolongement de la rue Jean-Casgrain

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Richard Tetreault, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement 93-02-252A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre des unités de remisage extérieures et approuver l'architecture des habitations trifamiliales jumelées de la zone 5RB2-58 et régulariser des lots de forme irrégulière dans le secteur 7C, situé dans le prolongement de la rue Jean-Casgrain.

2015-03-093

3.3 Avis de motion - Règlement amendant le règlement 89-516 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Chambly afin d'y retirer les dispositions relatives à l'obligation de fournir un programme de réutilisation du sol dégagé accompagné d'une garantie monétaire lors du dépôt d'une demande de permis de démolition

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Jean Roy, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement amendant le règlement 89-516 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Chambly afin d'y retirer les dispositions relatives à l'obligation de fournir un programme de réutilisation du sol dégagé accompagné d'une garantie monétaire lors du dépôt d'une demande de permis de démolition.

2015-03-094

4.1 Adoption du premier projet du règlement 93-02-251A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre une bibliothèque, une salle de spectacles et certains usages commerciaux sur les lots, 2 346 300, 2 346 301, 2 346 302, 2 346 307, à l'angle du boulevard De Périgny et de la rue Maurice et ajuster les limites des zones 3PB-29 (Parc Laurent-Blanchard) et 3PA-25 (caserne de pompiers et ancien poste de police)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du premier projet du règlement 93-02-251A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre une bibliothèque, une salle de spectacles et certains usages commerciaux sur les lots, 2 346 300, 2 346 301, 2 346 302, 2 346 307, à l'angle du boulevard De Périgny et de la rue Maurice et ajuster les limites des zones 3PB-29 (Parc Laurent-Blanchard) et 3PA-25 (caserne de pompiers et ancien poste de police).

Adoptée

2015-03-095

4.2 Adoption du règlement 2015-1308 modifiant le règlement 2011-1205 et abrogeant le règlement 2014-1292 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux quant à l'établissement de la part des coûts relatifs aux travaux

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2015-1308 modifiant le règlement

2011-1205 et abrogeant le règlement 2014-1292 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux quant à l'établissement de la part des coûts relatifs aux travaux.

Adoptée

2015-03-096

4.3 Adoption du premier projet du règlement 93-02-252A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre des unités de remisage extérieures et approuver l'architecture des habitations trifamiliales jumelées de la zone 5RB2-58 et régulariser des lots de forme irrégulière dans le secteur 7C, situés dans le prolongement de la rue Jean-Casgrain

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du premier projet du règlement 93-02-252A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre des unités de remisage extérieures et approuver l'architecture des habitations trifamiliales jumelées de la zone 5RB2-58 et régulariser des lots de forme irrégulière dans le secteur 7C, situés dans le prolongement de la rue Jean-Casgrain.

Adoptée

2015-03-097

5.1 Renouvellement - Plan de visibilité de la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly au coût de 7 500 \$, plus taxes, dans le cadre du plan de partenariat 2015

Attendu que pour financer ses activités, la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly a mis sur pied, dans le cadre de son plan de partenariat 2015, différents plans de visibilité;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal renouvelle sa participation au plan de visibilité de la Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly en devenant partenaire Prestige au coût de 7 500 \$, plus taxes, dans le cadre du plan de partenariat 2015 mis sur pied par l'organisme pour aider au financement de ses activités.

Poste budgétaire : 1-02-651-00-975

Certificat de la trésorière : 2015-075

Adoptée

2015-03-098

5.2 Achat d'articles promotionnels et de publicités dans les médias locaux pour souligner les 350 ans de vie de Chambly en 2015 pour un montant maximal de 5 000 \$, tel que prévu au projet 15-CO-50 du PTI 2015-2016-2017 pour les projets non-capitalisables

Attendu que dans le cadre des projets non-capitalisables retenus par le conseil municipal au PTI 2015-2016-2017, un montant de 5 000 \$ a été prévu pour couvrir les frais relatifs à la promotion du 350^e anniversaire de vie de Chambly;

Attendu que pour souligner cet anniversaire, différents objets promotionnels seront produits (caquettes, panneaux extérieurs, affiches, etc. pour un montant de 3 000 \$) et des publicités (2 000 \$) seront diffusées dans les médias locaux afin de bien informer la population;

Attendu que les fonds sont prévus pour l'année 2015 au PTI 2015-2016-2017, au projet 15-CO-50.;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte de transférer le montant maximal de 5 000 \$, prévu au PTI pour le projet 15-CO-50 au Service des communications et du protocole, afin d'acheter différents articles promotionnels et des publicités pour souligner le 350^e anniversaire de vie de Chambly au cours de l'année 2015.

Postes budgétaires : 1-02-134-00-341 et 1-02-134-00-643

Certificat de la trésorière : 2015-076

Adoptée

2015-03-099

5.3 Autorisation de stage à monsieur Jean-François Blanchette, étudiant au programme académique de contremaître en infrastructures urbaines (AEC)

Attendu que dans le cadre du programme académique de contremaître en infrastructures urbaines, les étudiants doivent effectuer un stage de 3 semaines en milieu de travail;

Attendu la demande de monsieur Jean-François Blanchette, étudiant dans cette discipline, à l'effet d'effectuer son stage à la Ville et qu'il serait avantageux pour le service des travaux publics;

Attendu que ce stage ne comporte aucun frais autres que ceux prévus à la politique d'accueil de stagiaires soit 50 \$ par semaine à titre d'encouragement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le stage de monsieur Jean-François Blanchette, pour 3 semaines soit du 13 avril au 1^{er} mai 2015.

Poste budgétaire : 1-02-161-00-460

Certificat de la trésorière : 2015-078

Adoptée

2015-03-100

5.4 Fin de la période d'essai pour M. John Fontaine, pompier à temps partiel, du Service d'incendie

Attendu que le pompier John Fontaine a complété sa période d'essai de 12 mois ou 220 heures travaillées;

Attendu que le directeur adjoint du service de sécurité incendie a procédé à son évaluation et recommande la confirmation de son statut de pompier régulier;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mette fin à la période d'essai de monsieur John Fontaine et le confirme à la fonction de pompier à temps partiel.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective des employés pompiers.

Adoptée

2015-03-101

5.5 Ratification d'embauches et de fins d'emplois – Mouvement du personnel temporaire de la Ville de Chambly

Attendu que le *Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses* prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Attendu que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Que le Conseil raye de sa liste d'employés surnuméraires cols blancs, madame Ginette Boulay.

Embauche d'un candidat pour la banque de personnel à programmation, à la fonction de surveillant, Charles Vallé rétroactivement au 31 décembre 2014.

Que le Conseil raye de sa liste d'employés de la catégorie personnel à la programmation : Sébastien Quesnel.

Embauche, rétroactivement et ce uniquement pour les festivités des 14 et 15 février 2015 des personnes suivantes, à titre de pigiste à l'animation :

Carol-Ann Lamy, Claudie-Anne Desmeules, Charles Denis, François Berthiaume, Karyne Demers et Roxanne Richard-Ménard.

Le taux horaire est déterminé par l'échelle salariale de personnel à la programmation selon le nombre d'heures travaillées et les conditions de travail sont déterminées par la *Loi sur les Normes du travail*.

Embauche rétroactivement au 1er mars 2015, Roxanne Richard-Ménard et Carole-Ann Lamy à titre de superviseure dans le cadre des activités de la semaine de relâche scolaire.

Le taux horaire est de 16,30 \$ et les conditions de travail sont celles des Normes du travail.

Embauche, rétroactivement au 1er mars 2015 des personnes suivantes, à titre d'étudiant à l'animation pour la relâche scolaire :

Claudie-Anne Desmeules, François Berthiaume, Marie-France Déry, Charles Denis, Maxime Parent, Sabrina Angélischan, Étienne Dussault, Thierry-Carl Gélinas, Guillaume Brodeur.

Le salaire et conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols

bleus.

Postes budgétaires : 1-02-721-70-112 et 1-02-735-15-112
Certificat de la trésorière : 2015-090

Adoptée

2015-03-102

5.6 Embauche de Mme Micheline Lapointe à titre de commis de bureau à semaine réduite, statut régulier, pour le groupe cols blancs

Attendu que suite à la démission d'une employée, un poste de commis de bureau régulier, à semaine réduite devenait disponible;

Attendu que des entrevues ont eu lieu à cette fin;

Attendu que le comité de sélection composé de la greffière de la cour municipale et de la conseillère du Service des ressources humaines, recommande l'embauche de la candidate suivante;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche à titre de commis de bureau, employée col blanc régulier à semaine réduite, en période d'essai, madame Micheline Lapointe à compter du 16 mars 2015.

Que le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Adoptée

2015-03-103

5.7 Paiement - Honoraires professionnels à Groupe Conseil Novo SST inc. d'une somme de 14 608,33 \$, plus taxes, dans le dossier de Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

Attendu que la résolution 2010-09-651 autorise l'adhésion de la Ville à une mutuelle de prévention dans le but d'effectuer des économies à la cotisation payable à la Commission de la Santé et Sécurité du travail;

Attendu que cette mutuelle est gérée moyennant des honoraires détaillés dans le rapport de recommandation de l'adhésion;

Attendu que les sommes budgétaires requises ont été prévues au budget d'opération 2015 du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires annuels de 14 608,33 \$, plus taxes, à Groupe Conseil Novo SST Inc. (facture MPN1501629) et autorise le Service des ressources humaines à signer les formulaires prescrits dans ce dossier.

Poste budgétaire : 1-02-161-00-416
Certificat de la trésorière : 2015-079

Adoptée

2015-03-104 **5.8 Participation de madame Annie Nepton, directrice du Service des finances et trésorière, au congrès de la COMAQ, qui aura lieu à Rivière-du-Loup du 27 au 29 mai 2015, au coût de 670 \$, plus taxes**

Attendu que le congrès de la COMAQ se déroule à Rivière-du-Loup du 27 au 29 mai 2015 au coût de 670 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des finances et trésorière, madame Annie Nepton, à participer au congrès de la COMAQ, du 27 au 29 mai 2015, à Rivière-du-Loup.

Les autres dépenses d'hébergement, déplacements et repas seront remboursées sur présentation des pièces justificatives. L'ensemble des frais est prévu au budget d'opération.

Poste budgétaire : 1-02-132-00-311

Certificat de la trésorière : 2015-080

Adoptée

2015-03-105 **5.9 Participation du directeur du Service d'incendie de Chambly au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui aura lieu à Sherbrooke du 16 au 19 mai 2015 au coût de 454,49 \$, plus taxes**

Attendu la pertinence de l'information contenue dans les conférences du congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

Attendu la pertinence pour le Service d'incendie de Chambly de participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le directeur du Service d'incendie, M. Stéphane Dumberry, à participer au congrès de l'A.C.S.I.Q., tenu à Sherbrooke, du 16 au 19 mai 2015, au coût de 454,49 \$, plus taxes.

Les autres dépenses d'hébergement, déplacements et repas seront remboursées sur présentation de pièces justificatives. L'ensemble des frais est prévu au budget d'opération.

Poste budgétaire : 1-02-221-00-311

Certificat de la trésorière : 2015-121

Adoptée

2015-03-106 **5.10 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Ainsi soit-elle (groupe de femmes) de Chambly**

Attendu que cet organisme est un lieu pour briser l'isolement des femmes, favoriser leur autonomie, les valoriser au niveau social, défendre leurs droits et soutenir la solidarité féminine;

Attendu que la Ville de Chambly exprime son appui à l'organisme communautaire Ainsi soit-elle (groupe de femmes) de Chambly par cet apport monétaire à son activité;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière au montant de 1 000 \$ à l'organisme Ainsi soit-elle (groupe de femmes) de Chambly.

Poste budgétaire : 1-02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2015-125

Adoptée

6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 4 février au 3 mars 2015

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 84 018 à 84 143 inclusivement s'élève à 1 093 170,35 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 373 846,14 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 3 601,72 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 248 016,55 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés sur le compte 71000 à la Caisse populaire du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises

Certificat de la trésorière : 2015-081

2015-03-107

6.2 Approbation des paiements à effectuer à l'égard des comptes à payer pour les activités financières au 3 mars 2015

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au 3 mars 2015 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 425 660,08 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 84 144 à 84 313 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires: selon la liste soumise

Certificat de la trésorière : 2015-082

Adoptée

6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1er au 28 février 2015

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances*

municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 28 février 2015.

6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

Le directeur général, monsieur Jacques Beauregard, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 28 février 2015.

2015-03-108

6.5 Mise en œuvre de projets informatiques prévus au plan triennal des dépenses en immobilisations pour l'année 2015 pour un montant de 45 000 \$

Considérant que les projets informatiques sont inscrits au plan triennal des dépenses en immobilisations pour 2015, sous les numéros de projets suivants :

Projet 15-IF-01 : Nouveaux serveurs (3) de virtualisation => 30 000 \$

Projet 15-IF-02 : Migration serveur réel (2003 vers 2008 ou 2012) => 15 000 \$

Considérant que l'ensemble des projets au montant de 45 000 \$, est financé par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de *la Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la mise en œuvre des projets informatiques 15-IF-01 et 15-IF-02 tels qu'inscrits au plan triennal des dépenses en immobilisations pour 2015.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de cinq ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de *la Loi sur les cités et villes*.

Poste budgétaire : 1-22-130-00-726

Certificat de la trésorière : 2015-088

Adoptée

2015-03-109

6.6 Mandat à Aon Hewitt inc., tel que requis par la loi, pour la production de la note requise aux états financiers 2014 de la Ville de Chambly concernant la comptabilisation des avantages sociaux futurs du régime de retraite pour une somme de 6 500 \$, plus taxes

Attendu que les états financiers doivent inclure une note spécifique sur le régime de retraite pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs de la Ville de Chambly;

Attendu qu'Aon Hewitt inc. sont les actuaires du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Chambly;

Attendu que Aon Hewitt inc. propose une offre de service de 6 500 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le mandat à Aon Hewitt inc. pour la production de la note requise aux états financiers 2014 de la Ville de Chambly concernant la comptabilisation des avantages sociaux futurs du régime de retraite pour une somme de 6 500 \$, plus taxes.

Poste budgétaire : 1-02-132-00-413

Certificat de la trésorière : 2015-089

Adoptée

2015-03-110

6.7 Octroi du mandat de conseiller professionnel en concours d'architecture pour le Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture à Michelle Décary Architecte au montant de 29 000 \$, plus taxes

Attendu que le projet du Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture est prévu au PTI # 14-LC-30 et est financé à même le surplus réservé;

Attendu que les services d'un conseiller professionnel sont nécessaires afin de tenir un concours d'architecture dans le projet du Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture;

Attendu que les firmes d'architectes suivantes ont été invitées :

Michelle Décary	29 000 \$, plus taxes
Nathalie Dion	non déposé
Louise Amiot	non déposé

Attendu que le comité de sélection recommande l'octroi du contrat à Michelle Décary Architecte. Le prix soumis étant dans les prévisions budgétaires attendues;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le mandat de conseiller professionnel en concours d'architecture pour le Pôle du Savoir, d'Histoire et de la Culture à Michelle Décary Architecte pour 29 000 \$, plus taxes.

Poste budgétaire : 1-22-721-00-722

Certificat de la trésorière : 2015-126

Adoptée

7.1 Consultation publique concernant une dérogation mineure au 1123, rue Cartier afin de permettre l'aménagement de 7 cases de stationnement dans la marge de recul et la cour avant alors que la réglementation de zonage le prohibe (articles 7.10.4.e et 7.10.5.e) – Recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme

Le maire, Me Denis Lavoie, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant une dérogation mineure au 1123, rue Cartier afin de permettre l'aménagement de 7 cases de stationnement dans la marge de recul et la cour avant alors que la réglementation de zonage le prohibe (articles 7.10.4.e et 7.10.5.e) selon la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme.

Aucune personne présente n'a émis d'avis sur cette demande de dérogation.

2015-03-111

7.2 Demande de dérogation mineure au 1123, rue Cartier afin de permettre l'aménagement de 7 cases de stationnement dans la marge de recul et la cour avant alors que la réglementation de zonage le prohibe (articles 7.10.4.e et 7.10.5.e) - Recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la demande de dérogation mineure, formulée par l'entreprise 120043 Canada inc., visant à permettre l'aménagement de sept cases de stationnement dans la marge de recul et la cour avant au 1123, rue Cartier, alors que la réglementation de zonage, articles 7.10.4e) et 7.10.5e), le prohibe;

Considérant que les habitations multifamiliales aux 1113 et 1123, rue Cartier, furent construites simultanément en 1983, en aménageant dans la cour arrière un stationnement commun totalisant 21 cases conformes au règlement de zonage no 59 en vigueur qui exigeait un ratio d'une case par unité de logement;

Considérant qu'en 1995, neuf cases de stationnement supplémentaires ont été aménagées dans le prolongement du stationnement à l'arrière portant le nombre de cases de stationnement desservant ces deux immeubles à 30 cases, soit un ratio de 1,4 case par unité de logement;

Considérant que l'entreprise 120043 Canada inc., propriétaire des douze unités d'habitation au 1123 rue Cartier, souhaite les vendre en incluant deux cases de stationnement par unité d'habitation;

Considérant que l'aire de stationnement commune dans la cour arrière ne peut pas être agrandie;

Considérant les articles 7.10.4e) et 7.10.5e) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly qui prohibent les cases de stationnement dans la marge de recul et la cour avant et qui exigent que toute aire de stationnement soit pourvue d'allées de circulation;

Considérant que les deux immeubles aux 1113 et 1123, rue Cartier comportent un bon dégagement par rapport à la voie publique, de plus de 9 m (30 pi.), offrant une cour avant d'une grande superficie, gazonnée et garnie d'arbres feuillus;

Considérant que le remplacement des surfaces gazonnées et des arbres matures dans la cour avant va à l'encontre des objectifs d'amélioration de la qualité de nos milieux de vie favorisant la présence de végétaux et d'arbres en bordure des voies publiques;

Considérant que les 7 cases de stationnement proposées, donnant directement sur la voie publique, peuvent entraîner des situations conflictuelles à l'égard des piétons et des automobilistes de la rue Cartier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure ne rencontre pas l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2010-1185 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure formulée par l'entreprise 120043 Canada inc., visant à permettre l'aménagement de sept cases de stationnement dans la marge de recul et la cour avant au 1123, rue Cartier, selon la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

2015-03-112

7.3 Acquisition d'un module de mobilité pour la suite Accès Cité-Territoire de PG Solutions pour le Service de la planification et du développement du territoire, au coût de 4 440 \$, plus taxes

Attendu que le Service de la planification et du développement du territoire souhaite implanter le module mobilité de la suite Accès Cité-Territoire de PG Solutions afin de permettre l'exécution des inspections du territoire avec l'aide d'un Ipad;

Attendu que ce nouveau module assure une augmentation de l'efficacité du Service lors des

inspections du territoire;

Attendu que la compagnie PG Solutions offrait en guise de promotion 2 Ipad gratuitement à l'achat du module mobilité, ce qui représente une économie de 1500 \$;

Attendu que ce projet est prévu au PTI soit le numéro de projet 14-IF-07, financé par le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de l'application mobilité de PG Solutions au montant de 4 440 \$, plus taxes, qui comprend l'implantation, la mise en route et la formation.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de trois ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

Poste budgétaire : 1-22-611-00-726

Certificat de la trésorière : 2015-091

Adoptée

2015-03-113

7.4 Reconduction du contrat d'entretien et de soutien des applications pour quatre logiciels de PG Solutions pour 2015 au coût de 13 660 \$, plus taxes

Attendu que le Service de la planification et du développement du territoire utilise les logiciels de gestion des permis, gestion des dossiers de propriétés, qualité des services (requêtes) et gestion de la carte JMAP (géomatique) de PG Solutions;

Attendu que ces logiciels nécessitent un support de la part de PG Solutions pour l'entretien et le soutien des applications;

Attendu que pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, le coût de ce support est de 13 660 \$, plus taxes, pour ces quatre logiciels;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement et la reconduction du contrat d'entretien et de soutien des applications pour quatre logiciels de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, soit un montant de 13 660 \$, plus taxes.

Poste budgétaire : 1-02-612-00-415

Certificat de la trésorière : 2015-092

Adoptée

2015-03-114

7.5 Désistement dans les procédures d'expropriation du lot 2 039 275 du cadastre du Québec situé dans le secteur 7C

Attendu que la Ville de Chambly a entrepris en 2013 des procédures d'expropriation pour l'acquisition du lot 2 039 275 du cadastre du Québec situé dans le secteur 7C, en vertu de la résolution 2014-04-219;

Attendu que les propriétaires dudit lot mentionné ci-haut ont accepté de vendre ce lot à la Ville de Chambly, soit à la société 9159-4879 Québec Inc., rendant inutiles les procédures d'expropriation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate les procureurs de la firme Cayer Ouellette et Associés avocats pour présenter les requêtes en désistement d'expropriation pour le lot 2 039 275 du cadastre du Québec, situé dans le secteur 7C.

Adoptée

2015-03-115

7.6 Mandat à la firme Bessette et associés inc., évaluateurs - Vente du lot 5 476 737 d'une superficie de 1393,4 m² localisée à l'arrière du 2700, boulevard Industriel

Attendu que la ville de Chambly est propriétaire du lot 5 476 737 du cadastre du Québec;

Attendu que ce lot servait d'emprise au réseau ferroviaire du Canadien National pour le parc Industriel et que le réseau ferroviaire longeant le boulevard De Périgny a été démantelé en 2009;

Attendu que ce lot n'a plus aucune utilité pour la Ville de Chambly;

Attendu que la compagnie 9073-1688 Québec inc., opérant sous le nom Impérial traitement industriel, qui possède les lots adjacents, désire acquérir le lot 5 476 737 du cadastre du Québec;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer la valeur marchande du lot 5 476 737 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate la firme Bessette et associés inc., évaluateurs agréée, au coût de 1 149,75 \$, taxes incluses, pour réaliser l'évaluation du lot 5 476 737 du cadastre du Québec.

Que la compagnie 9073-1688 Québec inc. doit verser à la Ville, avant la réalisation du mandat, la somme nécessaire à la réalisation de cette évaluation.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

2015-03-116

8.1 Octroi du contrat pour l'acquisition d'un bateau dans le cadre du 350^e anniversaire de la Ville de Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Soudure Technikal 13 inc., au coût de 99 453,38 \$, taxes incluses

Attendu que dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2015, le conseil municipal a retenu le projet d'acquisition d'un bateau pour le 350^e anniversaire de Chambly, qui est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, sous le numéro 15-LC-01;

Attendu que suite à la soumission sur invitation LO 2015-01 pour l'achat d'un bateau dans le cadre du 350^e anniversaire de la Ville de Chambly, le Service loisirs et culture, en date du 10 février 2015, a reçu deux soumissions avec les résultats suivants :

Soudure technikal 13 inc.:	99 453,38 \$
Industries Océan inc. :	429 431,63 \$
Bateau Pontons Southland:	non déposé

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Soudure Technikal 13 inc., au montant de 99 453,38 \$, taxes et transport inclus;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de l'achat d'un bateau dans le cadre du 350^e anniversaire à Soudure Technikal 13 inc., au montant de 99 453,38 \$, taxes et transport inclus.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

Poste budgétaire : 1-22-720-00-725

Certificat de la trésorière : 2015-094

Adoptée

2015-03-117

8.2 Octroi du contrat pour l'achat d'une passerelle, d'une guérite et de quais en aluminium au plus bas soumissionnaire conforme, soit à J.V. Maintenance inc. au montant de 19 372,14 \$, taxes incluses

Attendu que pour opérer le bateau du 350^e anniversaire, de nouveaux quais doivent être installés;

Attendu que dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2015, le conseil municipal a retenu le projet d'acquisition d'un bateau et de quais pour le 350^e anniversaire de Chambly, qui est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, sous le numéro 15-LC-01;

Attendu que suite à la soumission sur invitation LO2015-02 pour l'achat d'une passerelle, d'une guérite et de quais en aluminium, le Service loisirs et culture, en date du 16 février 2015, a reçu trois soumissions avec les résultats suivants :

J.V. Maintenance inc. :	19 372,14 \$
Poralu marine inc. :	25 438,22 \$
Manufacturier technomarine inc. :	38 111,91 \$

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.V. Maintenance inc., au montant de 19 372,14 \$, taxes et transport inclus;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de l'achat d'une passerelle, d'une guérite et de quais en aluminium nécessaires aux opérations du bateau du 350^e anniversaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit à J.V. Maintenance inc., au montant de 19 372,14 \$, taxes et

transport inclus.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

Poste budgétaire : 1-22-720-00-725

Certificat de la trésorière : 2015-095

Adoptée

2015-03-118 8.3 Achat d'une paire de buts de soccer de remplacement au montant de 6 709,89 \$, taxes incluses, pour le terrain de soccer 2 du parc Robert-Lebel

Attendu que les buts de soccer du terrain de soccer 2 du parc Robert-Lebel doivent être remplacés;

Attendu que dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2015, le conseil municipal a retenu le projet de remplacement des buts de soccer, qui est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, sous le numéro 12-LC-13;

Attendu que suite à la demande de prix pour la fourniture des buts de soccer, deux soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Distribution Sport Loisirs : 6 709,89 \$

Groupe Sports Inter plus : 7 151,45 \$

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, recommande l'achat des buts de soccer de remplacement pour le terrain de soccer 2 du parc Robert-Lebel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution Sport Loisirs, au coût de 6 709,89 \$, taxes et transport inclus;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de l'achat des buts de soccer à Distribution Sport Loisirs au terrain de soccer 2 du parc Robert-Lebel au montant de 6 709,89 \$, taxes et transport inclus, et qu'il autorise un virement à même la réserve pour projets non-capitalisables vers le poste 1-02-725-30-646.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de cinq ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

Poste budgétaire : 1-02-725-30-646

Certificat de la trésorière : 2015-096

Adoptée

2015-03-119 8.4 Aide financière de 1 800 \$ à l'Association de hockey mineur de Chambly pour l'échange Chambly/Revere 2015

Attendu que l'Association de hockey mineur de Chambly est responsable de l'organisation du 42^e échange Chambly-Revere qui se tiendra les 21 et 22 mars 2015;

Attendu que le comité organisateur de l'échange Chambly/Revere demande à la Ville une aide financière, comme les années antérieures, au montant de 1 800 \$;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité

peut accorder une aide financière à des organismes;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 1800 \$ à l'Association de hockey mineur de Chambly, laquelle contribuera à défrayer certains coûts reliés à l'organisation du 42^e échange Chambly/Revere qui se tiendra les 21 et 22 mars 2015 au centre Sportif Robert-Label.

Poste budgétaire : 1-02-721-10-975

Certificat de la trésorière : 2015-097

Adoptée

2015-03-120

8.5 Réfection en régie des terrains de pétanque St-Joseph (Club de pétanque Les Sages)

Attendu que le club de pétanque Les Sages ont effectué une demande à la Ville, et ce, afin d'améliorer et d'augmenter le nombre de terrains de pétanque au parc St-Joseph;

Attendu que les terrains de pétanque et leurs installations nécessitent un rafraichissement important;

Attendu que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 et portant le numéro 15-LC-07:

Attendu que les travaux d'aménagement des terrains de pétanque seront réalisés à l'interne par le service des travaux publics;

Attendu que le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à procéder aux travaux de réfection des terrains de pétanque St-Joseph (Les Sages);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à procéder aux travaux, effectuer l'achat des matériaux et des équipements nécessaires pour la réfection des terrains de pétanque St-Joseph pour une somme maximale de 20 000 \$.

Que toutes ces dépenses devront être effectuées conformément à la politique d'achat en vigueur de la Ville de Chambly.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

Poste budgétaire : 1-22-713-00-721

Certificat de la trésorière : 2015-098

Adoptée

2015-03-121

8.6 Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la présentation de la Fête nationale à Chambly

Attendu que le Service loisirs et culture a le mandat d'organiser la Fête nationale;

Attendu que la municipalité est admissible à l'octroi d'une subvention, à condition de respecter une série d'exigences dont le thème « 8 millions d'étincelles », un hommage au drapeau fleurdelisé, un discours patriotique, un pavoiement en bleu, blanc et jaune;

Attendu que le budget alloué pour la Fête nationale, bonifié par cette subvention, permettrait de présenter des activités plus diversifiées et de présenter des spectacles de meilleure qualité;

Attendu que le montant alloué peut atteindre 5 000 \$ sans toutefois excéder 75 % des dépenses admissibles;

Attendu qu'une résolution doit accompagner la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la présentation de la Fête nationale, le 24 juin 2015, à Chambly.

Que le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Ville de Chambly.

Poste budgétaire :

Certificat de la trésorière :

Adoptée

2015-03-122

8.7 Lignage des terrains et remplacement des toiles aux terrains de tennis du parc Gilles-Villeneuve pour une somme maximale de 4 300 \$

Attendu que dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2015, le conseil municipal a retenu le projet de lignage des terrains et remplacement des toiles aux terrains de tennis du parc Gilles-Villeneuve, qui est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, sous le numéro 15-LC-61;

Attendu que les achats nécessaires à la réalisation des travaux sont multiples et proviennent de fournisseurs différents;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à procéder à la mise en œuvre du projet 15-LC-61 « Lignage des terrains et remplacement des toiles aux tennis du parc Gilles-Villeneuve » pour une somme maximale de 4 300 \$, prévue à cet égard.

Que le conseil municipal autorise un virement de 4 300 \$ à même sa réserve pour projets non-capitalisables 02-111-00-995 aux postes budgétaires 02-725-70-523 et 02-725-70-643.

Postes budgétaires : 1-02-725-70-523 et 1-02-725-70-643

Certificat de la trésorière : 2015-099

Adoptée

2015-03-123 8.8 Promotion d'ouverture pour les citoyens de la Ville de Chambly - Tarification spéciale dans le cadre de l'ouverture du Centre nautique Gervais-Désourdy qui se tiendra les 30 et 31 mai 2015

Attendu que le Service loisirs et culture désire souligner l'ouverture du Centre nautique Gervais-Désourdy et favoriser l'accès au plan d'eau pour les citoyens de Chambly;

Attendu que le Service loisirs et culture souhaite proposer, dans le cadre de l'ouverture du centre nautique, les 30 et 31 mai 2015, une tarification spéciale pour les citoyens de Chambly offrant ainsi la location d'embarcation à 5 \$ de l'heure pour toutes les embarcations disponibles;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à proposer dans le cadre de l'ouverture du Centre nautique Gervais-Désourdy, les 30 et 31 mai 2015, une tarification spéciale pour les citoyens de Chambly, sur preuve de résidence, au coût de location d'embarcation à 5 \$ de l'heure pour toutes les embarcations disponibles.

Adoptée

2015-03-124 8.9 Rénovation des quais de bois au Centre nautique Gervais-Désourdy pour une somme maximale de 4 000 \$

Attendu que dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2015, le conseil municipal a retenu le projet de rénovation des quais de bois au Centre nautique, qui est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, sous le numéro 15-LC-75;

Attendu que les travaux seront réalisés à l'interne par l'équipe des préposés aux loisirs;

Attendu que les achats nécessaires à la réalisation des travaux sont multiples et proviennent de fournisseurs différents;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à procéder à la mise en œuvre du projet 15-LC-75 « Rénovation des quais de bois au Centre nautique » pour une somme maximale de 4 000 \$ prévue pour la réalisation de ces travaux.

Que le conseil municipal autorise un virement de 4 000 \$ à même sa réserve pour projets non-capitalisables 02-111-00-995 au poste 02-725-30-643.

Poste budgétaire : 1-02-725-30-643

Certificat de la trésorière : 2015-100

Adoptée

2015-03-125 8.10 Octroi d'une aide financière de 6 000 \$ et renouvellement de l'entente intervenue avec les Guides patrimoniaux Aux pays de Chambly pour le service de visites guidées dans le Vieux-Chambly et autres activités d'animation historique pour l'année 2015

Attendu que l'organisme a déposé une demande pour le renouvellement de l'aide financière annuelle, en date du 3 février 2015;

Attendu que la Ville considère cet organisme comme un acteur important pour l'animation historique et touristique et pour sensibiliser et éduquer les citoyens à la richesse de leur histoire locale;

Attendu que la Ville de Chambly désire procéder à la mise en valeur du secteur du Vieux-Chambly et de son magnifique plan d'eau entre autres par des promenades historiques en rabaska;

Attendu que les montants sont disponibles au budget d'opération 2015;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide financière à des organismes;

Attendu que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

Et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroi une aide financière de 6 000 \$ et autorise le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer un protocole d'entente pour la réalisation de leur service régulier de visites guidées et les interprétations lors de randonnées en rabaska à l'organisme Guides patrimoniaux Au pays de Chambly.

Poste budgétaire : 1-02-731-80-975

Certificat de la trésorière : 2015-101

Adoptée

2015-03-126

8.11 Octroi d'un contrat de 17 025 \$ à Les Amis du canal de Chambly pour l'opération du bureau Accueil Chambly pour la saison estivale, soit du 20 juin au 7 septembre 2015

Attendu que Les Amis du canal de Chambly a manifesté son intérêt pour renouveler l'entente de l'année dernière;

Attendu qu'il est primordial de maintenir ce service permettant d'accueillir les visiteurs et leur fournir une information de qualité qui bonifie leur excursion;

Attendu que Les Amis du canal de Chambly est un OBNL local qui partage des objectifs de promotion récréotouristique et historique et qu'il possède une expertise pour mener à bien ce mandat;

Attendu le projet d'entente à intervenir;

Attendu que le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, recommande l'octroi du contrat à Les Amis du canal de Chambly, au montant de 17 025 \$, dont les sommes sont prévues au budget d'opération;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

Et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie à Les Amis du canal de Chambly le contrat visant l'opération

du bureau Accueil Chambly, du 20 juin au 7 septembre 2015, au coût de 17 025 \$.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Poste budgétaire : 1-02-652-50-451

Certificat de la trésorière : 2015-102

Adoptée

2015-03-127

8.12 Aide financière de 1 000 \$ au Club de patinage artistique de Chambly pour la tenue de la revue annuelle qui se tiendra au Centre sportif Robert-Lebel les 4 et 5 avril 2015

Attendu que le club de patinage artistique est responsable de l'organisation de la 42e édition de la revue annuelle qui se tiendra les 4 et 5 avril 2015;

Attendu que le comité organisateur demande à la Ville une aide financière, comme les années antérieures, au montant de 1 000 \$;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide financière à des organismes;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

Et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 1 000 \$ au club de patinage artistique de Chambly pour la tenue de la revue annuelle qui se tiendra au Centre sportif Robert-Lebel les 4 et 5 avril 2015.

Poste budgétaire : 1-02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2015-103

Adoptée

2015-03-128

8.13 Autorisation de signature d'une entente intervenue avec la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly pour leur contribution au développement du Camp de jour historique pour un montant de 200 \$

Attendu que l'organisme détient l'expertise requise pour la réalisation de ce mandat et qu'elle possède et protège un fond d'archives exceptionnel;

Attendu que les parties partagent des objectifs communs de mise en valeur et de promotion de l'histoire locale et qu'elles se sont récemment mises d'accord sur le contenu d'un projet d'entente;

Attendu que les montants sont disponibles au budget d'opération 2015;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise Monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

Et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la signature d'une entente intervenue avec la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly pour leur contribution au développement du Camp de jour historique, pour un montant de 200 \$.

Poste budgétaire : 1-02-733-30-419

Certificat de la trésorière : 2015-104

Adoptée

2015-03-129

8.14 Remplacement des luminaires sous les gradins du Centre sportif Robert-Label au montant de 1 600 \$

Attendu que les luminaires sous les gradins du Centre sportif Robert-Label ne sont plus conformes aux normes du bâtiment et sont non-sécuritaires;

Attendu que ces espaces sont utilisés par nos organismes de sports mineurs pour effectuer l'entreposage de matériel et d'accessoires relié à leurs activités et que cet endroit doit être sécuritaire;

Attendu que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 et porte le numéro 15-LC-65;

Attendu que ces travaux électriques seront effectués par la compagnie Électrel, contractuel en électricité pour la ville de Chambly jusqu'au 31 mars 2015, et ce, tel que le stipule la résolution 2014-02-261;

Attendu que la somme pour effectuer les travaux de remplacement des luminaires est de 1 600 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à procéder aux travaux via la compagnie Électrel, le contractuel en électricité pour la ville de Chambly, et ce, pour une somme totale de 1 600 \$.

Que le conseil municipal autorise un virement de 1 600 \$ à même sa réserve pour projets non-capitalisables 1-02-111-00-995 au poste 02-723-10-467

Poste budgétaire : 1-02-723-10-467

Certificat de la trésorière : 2015-105

Adoptée

2015-03-130

8.15 Octroi du contrat pour l'animation du camp spécialisé « danse » et son service de garde au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Le laboratoire de la danse Julie Rivest, au coût de 22 627,08 \$, taxes incluses, pour la saison estivale 2015

Attendu que suite à la réception des documents de soumission complétés par Le laboratoire de la danse Julie Rivest, le 19 février 2015, celle-ci est conforme aux attentes et exigences de la Ville;

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service loisirs et culture, monsieur. Serge Poulin, recommande l'octroi du contrat à Le laboratoire de la danse Julie Rivest, au montant maximal de 22 627,08 \$;

Attendu que le coût de ce service est entièrement autofinancé par les revenus des inscriptions;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

Et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat visant l'animation du camp spécialisé « danse » et son service de garde pour la saison estivale 2015, à Le laboratoire de la danse Julie Rivest, au coût de 22 627,08 \$, basé sur l'autofinancement et en fonction du nombre d'inscriptions reçues, le tout selon les recommandations de monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture.

Poste budgétaire : 1-02-725-55-499

Certificat de la trésorière : 2015-106

Adoptée

2015-03-131

8.16 Achat d'embarcations au Centre nautique Gervais-Désourdy pour une somme maximale de 5 000 \$

Attendu que dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2015, le conseil municipal a retenu le projet d'ajout de bateau au Centre nautique, qui est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, sous le numéro 15-LC-02;

Attendu que les achats sont multiples et proviennent de fournisseurs différents;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à procéder à la mise en œuvre du projet 15-LC-02 « ajout de bateaux au Centre nautique » pour une somme maximale de 5 000 \$ prévue à cet égard.

Que le conseil municipal autorise un virement de 5 000 \$ à même sa réserve pour projets capitalisables 22-713-00-725 au poste 1-02-724-90-698.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de cinq ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

Poste budgétaire : 1-22-713-00-725

Certificat de la trésorière : 2015-107

Adoptée

2015-03-132

8.17 Autorisation et soutien financier d'une valeur de 8 121,68 \$ à l'Association le Trifort de Chambly pour la tenue de l'événement « Course Fort Chambly 2,5 km, 5 km, 10 km et 1 km familial » qui aura lieu le 3 mai 2015, dans le cadre d'une activité conjointe de la Ville

Attendu que le Service loisirs et culture collabore avec l'Association le Trifort de Chambly pour tenir des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 km et de 15 km sur le territoire de la ville de Chambly;

Attendu que le Service loisirs et culture dans le cadre de cet événement ajoute la tenue d'une

course familiale de 1 km et souligne la journée nationale de l'activité physique;

Attendu que ces courses font partie intégrante d'un circuit provincial de course et qu'elles sont sanctionnées par la Fédération d'athlétisme du Québec;

Attendu que l'Association le Trifort de Chambly demande d'utiliser le parc des Cascades, une partie de la rue Bourgogne, la rue De Richelieu, la rue du Parc, le stationnement et le chalet du parc De la Commune;

Attendu que l'Association le Trifort de Chambly demande un soutien en équipements et en personnel à la Ville de Chambly pour la réalisation de cet événement;

Attendu que la nature de cet événement correspond aux objectifs du Service loisirs et culture de promouvoir l'activité physique, le sport et la santé;

Attendu que les sommes requises sont prévues au budget 2015;

Attendu la recommandation du Service loisirs et culture d'autoriser et soutenir cet événement et de signer un protocole d'entente avec l'Association le Trifort de Chambly;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Attendu que cette subvention est conditionnelle au respect de la politique du service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

Et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise sur son territoire la tenue, dimanche le 3 mai 2015, des courses à pied de 1 km chronométré, 2,5 km, 5 km, 10 Km, 15 km et du 1 km familial organisées par l'Association le Trifort de Chambly en collaboration avec la Ville de Chambly et accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en équipements et en personnel, le tout représentant pour le Service loisirs et culture une dépense supplémentaire directe de 5 561,35 \$ tous frais inclus et des frais non comptabilisés de 2 560,33 \$ pour un total de 8 121,68 \$.

Postes budgétaires : 1-02-735-20-112, 1-02-735-20-121, 1-02-735-20-519,
1-02-735-20-499

Certificat de la trésorière : 2015-108

Adoptée

2015-03-133

8.18 Octroi du contrat visant l'animation de camps spécialisés « Sciences naturelles » au plus bas soumissionnaire conforme, soit à CIME Haut-Richelieu, au coût maximal de 9 900 \$, sans taxes, pour la saison estivale 2015

Attendu que Cime Haut-Richelieu est un OBNL régional et qu'il est le seul fournisseur spécialisé en Sciences naturelles à proximité;

Attendu que suite à la réception des documents de soumission complétés par l'organisme le 6 janvier 2015, la soumission est conforme aux attentes et exigences de la Ville;

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, recommande l'octroi du contrat à CIME Haut-Richelieu, au montant maximal de 9 900 \$ (exonéré de taxes);

Attendu que le coût de ce service est entièrement autofinancé par les revenus des inscriptions;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

Et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat visant l'animation du camp spécialisé « Sciences naturelles » pour la saison estivale 2015, à l'OBNL « CIME Haut-Richelieu » au coût de 9 900 \$ (exonéré de taxes), basé sur l'autofinancement et en fonction du nombre d'inscriptions reçues, le tout selon les recommandations de monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture.

Poste budgétaire : 1-02-725-55-499

Certificat de la trésorière : 2015-109

Adoptée

2015-03-134

8.19 Prêt du Centre sportif Robert-Lebel à la FADOQ Région Rive-Sud-Suroît pour la tenue des Jeux des aînés du 4 au 7 mai 2015

Attendu que la FADOQ Région Rive-Sud-Suroît a demandé l'aide de la Ville de Chambly dans le cadre de l'organisation des Jeux des aînés, du 4 au 7 mai 2015;

Attendu que la Ville de Chambly collabore depuis de nombreuses années à l'organisation de ces jeux;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Attendu qu'en vertu de l'Article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide financière à des organismes;

Attendu que cette subvention est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal prête gratuitement à la FADOQ Région Rive-Sud-Suroît, le Centre sportif Robert-Lebel (aréna), la piste et pelouse, le terrain de pétanque, le terrain de baseball, le personnel, le matériel et l'équipement nécessaires à la tenue des Jeux des aînés, du 4 au 7 mai 2015, le tout représentant pour le Service loisirs et culture une dépense supplémentaire de 841,54 \$ toutes taxes et frais inclus et des frais non comptabilisés de 5 900,06 \$, pour un grand total de 6 741,61 \$.

Poste budgétaire : 1-02-735-15-121

Certificat de la trésorière : 2015-110

Adoptée

2015-03-135

8.20 Octroi du contrat visant la planification, l'organisation, la coordination et l'animation du camp spécialisé « Soccer » au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Club de soccer Arsenal de Chambly, au coût maximal de 42 000 \$, sans taxes, pour la saison estivale 2015

Attendu que le Club de soccer Arsenal de Chambly est un OBNL local et qu'il est le seul

fournisseur spécialisé en soccer sur le territoire de la Ville;

Attendu que suite à la réception des documents de soumission complétés par l'organisme le 22 janvier 2015, la soumission est conforme aux attentes et exigences de la Ville;

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service loisirs et culture, monsieur Serge Poulin, recommande l'octroi du contrat au Club de soccer Arsenal de Chambly, au montant maximal de 42 000 \$ (exonéré de taxes);

Attendu que le coût de ce service est entièrement autofinancé par les revenus des inscriptions;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat visant la planification, l'organisation, la coordination et l'animation du camp spécialisé « Soccer » pour la saison estivale 2015, à l'OBNL Club de soccer Arsenal de Chambly au coût de 42 000 \$ (exonéré de taxes), basé sur l'autofinancement et en fonction du nombre d'inscriptions reçues, le tout selon les recommandations de monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture.

D'autoriser le maire et la greffière ou leur suppléant à signer le protocole d'entente à intervenir.

Poste budgétaire : 1-02-725-55-499

Certificat de la trésorière : 2015-111

Adoptée

2015-03-136

8.21 Adoption du plan d'action 2015-2017 regroupant la politique familiale, la politique Municipalité amie des aînés et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Attendu que la Ville de Chambly et le ministère de la Famille ont signé une entente en mars 2012 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés visant la mise à jour de la politique familiale existante et à l'élaboration de la politique Municipalité amie des aînés;

Attendu qu'un soutien financier de 18 000 \$ a été accordé à la Ville pour lui permettre de réaliser les deux politiques;

Attendu qu'un comité, présidé par les conseillères municipales, mesdames Lucette Robert (2012-2013) et Sandra Bolduc, (2013-2014-2015) et constitué des principaux représentants des réalités familiales, aînées et personnes handicapées a été mis sur pied;

Attendu que les travaux du comité ont orienté la démarche vers l'adoption d'une politique intégrée, regroupant les politiques familiale, Municipalité amie des aînés et plan d'intégration des personnes handicapées et à l'élaboration d'un plan d'action commun;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du plan d'action 2015-2017;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte le plan d'action 2015-2017 de la politique intégrée, regroupant la politique familiale, la politique Municipalité amie des aînés et le plan d'intégration des personnes handicapées.

Poste budgétaire :

Certificat de la trésorière :

Adoptée

2015-03-137

8.22 Ajout d'une aire de glace de 520 m² au parc de Beulac pour la saison 2014-2015

Attendu que dans le cadre de l'étude des prévisions budgétaires 2015, le conseil municipal a retenu le projet d'ajout d'une patinoire (aire de glace) au parc de Beulac, qui est inscrit au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017, sous le numéro 15-LC-54;

Attendu que les coûts reliés à l'arrosage et à l'entretien de cette aire de glace sont évalués à un montant maximal de 5 889 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2015 et que cette somme n'a pas été imputée au budget d'opération 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'aménagement et l'entretien d'une aire de glace extérieure de 520 m² au parc de Beulac pour l'année 2015 pour desservir ce nouveau secteur de la ville, et ce, tel que prévu au contrat adopté par résolution 2011-11-767.

Que les fonds requis pour effectuer l'aménagement et l'entretien soient transférés au poste budgétaire d'opération 1-02-723-30-462.

Que le conseil municipal autorise un virement de 6 185 \$ à même sa réserve pour projets non-capitalisables 1-02-111-00-995 au poste budgétaire 1-02-723-30-462.

Poste budgétaire : 1-02-723-30-462

Certificat de la trésorière : 2015-112

Adoptée

2015-03-138

8.23 Gratuité de la location des locaux d'une valeur de 227 \$ au Club Optimiste de Chambly pour les différents concours s'adressant aux jeunes

Attendu que le Club Optimiste de Chambly a demandé la gratuité de la location des locaux pour les différents concours s'adressant aux jeunes, d'une valeur de 227 \$;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide financière à des organismes;

Attendu que la facture sera assumée à même le budget d'opération 2015 du Service loisirs et culture;

Attendu que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal offre gratuitement la location des locaux au Club Optimiste de Chambly d'une valeur de 227 \$, pour les différents concours s'adressant aux jeunes.

Adoptée

2015-03-139 **9.1 Travaux de réfection en régie à la Mairie et au Centre administratif pour un montant de 7 500 \$**

Attendu le projet 15-TP-52 prévu au PTI pour la réfection de la salle de toilette au sous-sol de la Mairie pour un total de 3 500 \$;

Attendu le projet 15-DG-51 prévu au PTI pour la ventilation dans les salles de toilettes au 56, rue Martel pour un total de 4 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le virement de 7 500 \$ de la réserve conseil pour les travaux de réfection en régie à la Mairie et au Centre administratif.

Postes budgétaires : 1-02-149-00-646 et 1-02-719-00-646
Certificat de la trésorière : 2015-113

Adoptée

2015-03-140 **9.2 Octroi du contrat pour l'acquisition d'un monte-charge électrique pour camion léger à la compagnie Les équipements TWIN (1980) ltée, au coût de 6 173,06 \$, taxes incluses**

Attendu les besoins du Service loisirs et culture de faire l'acquisition d'un monte-charge électrique pour le camion léger numéro 011014 inscrit au programme triennal d'immobilisation, sous le numéro de projet 15-TP-58;

Attendu que Les équipements TWIN (1980) ltée est le seul fournisseur pour ce type d'équipement de la compagnie TOMMY GATES;

Attendu l'offre déposée par Les équipements TWIN (1980) ltée, au coût de 6 173,06 \$;

Attendu que le prix soumis est supérieur aux prévisions budgétaires de 12 %, conséquence de la dévaluation du dollar canadien;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, de procéder à l'achat de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal achète, de Les équipements TWIN (1980) ltée, seul fournisseur de ce type d'équipement de la compagnie TOMMY GATES, un monte-charge électrique pour camion léger, au coût de 6 173,06 \$, taxes incluses.

Que cette dépense est financée par le budget d'opération via la réserve conseil.

Que le conseil municipal autorise un virement de 5 640 \$ à même sa réserve pour projets non-capitalisables 1-02-111-00-995 au poste budgétaire 1-02-821-00-844.

Poste budgétaire : 1-02-821-00-644
Certificat de la trésorière : 2015-114

Adoptée

2015-03-141 **9.3 Octroi du contrat d'analyses de laboratoire pour l'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Biovet inc., au coût de 33 178,85 \$, taxes incluses, pour les années 2015 à 2017**

Attendu que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres numéro TP2015-10 pour le contrat de service d'analyses de laboratoire pour l'eau potable, le 19 février 2015, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Biovet inc. : 33 178,35 \$, taxes incluses, conforme
 Laboratoire d'analyse S.M. inc. : 36 506,85 \$, taxes incluses, conforme
 Laboratoires Environex : non déposée

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Biovet inc., au coût de 33 178,35 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour le service d'analyses de laboratoire pour l'eau potable, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Biovet inc., coût de 33 178,35 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-02-413-00-457

Certificat de la trésorière : 2015-115

Adoptée

2015-03-142 **9.4 Octroi du contrat d'acquisition d'une camionnette ½ tonne 4x4 usagée au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Kia Drummondville, au coût de 22 988,10 \$, taxes incluses**

Attendu que suite à la demande de prix sur invitation TP2015-12 pour l'acquisition d'une camionnette ½ tonne usagée 4X4, en remplacement de l'unité no : 00019, deux (2) prix ont été reçus avec les résultats suivants :

Kia Drummondville : 22 988,10 \$, taxes incluses - conforme
 Racine Chevrolet Buick GMC : 24 885,02 \$, taxes incluses - conforme
 Ste-Marie Automobiles : Pas déposé
 Seray auto : Pas déposé
 Groupe Barnabé : Pas déposé

Attendu que suite à l'analyse de la demande de prix, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Kia Drummondville, au montant de 22 988,10 \$, taxes incluses;

Attendu que l'achat est prévu au programme triennal d'immobilisation retenu par le conseil municipal au numéro de projet 15-TP-06;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à l'acquisition de la camionnette ½ tonne 4x4 usagée au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Kia Drummondville au montant de 22 988,10 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de sept ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*.

Poste budgétaire : 1-22-310-00-724
Certificat de la trésorière : 2015-116

Adoptée

2015-03-143

9.5 Octroi du contrat d'installation d'une benne basculante portant le numéro 15-TP-59 au projet non-capitalisable inscrit au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2015, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Michel Gohier ltée, au coût de 6 449,24 \$, taxes incluses

Attendu que suite à une demande de prix pour l'installation d'une benne basculante sur un nouveau véhicule, une (1) proposition de prix a été reçue avec le résultat suivant :

Michel Gohier ltée. :	6 449,24 \$, taxes incluses – conforme
Benne Lagacé & Frères inc. :	Pas déposé
Garage Georges Trudeau :	Pas déposé

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, soit à Michel Gohier ltée, au montant de 6 449,24 \$, taxes incluses;

Attendu que l'achat est prévu au programme triennal d'immobilisation retenu par le conseil municipal au numéro de projet 15-TP-06 I;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat d'installation d'une benne basculante sur le nouveau véhicule, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Michel Gohier ltée, au montant de 6 449,24 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*.

Poste budgétaire : 1-22-310-00-724
Certificat de la trésorière : 2015-117

Adoptée

2015-03-144

9.6 Octroi du contrat pour la fourniture de béton au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pro-Mix Béton inc., au coût de 128 \$ le mètre cube, pour une somme maximale de 73 584 \$, taxes incluses

Attendu que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation portant le numéro TP2015-08 pour le contrat de la fourniture de béton pour le Service des travaux publics, le 12 février 2015, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Pro-Mix Béton inc. :	73 584,00 \$ taxes incluses - conforme
Béton Provincial Ltée :	75 308,63 \$ taxes incluses - conforme
Bétons Longueuil :	76 458,38 \$ taxes incluses - conforme
Carrière Bernier inc :	78 757,88 \$ taxes incluses - conforme

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Pro-Mix Béton inc., pour une somme maximale de 73 584 \$, taxes

incluses;

Attendu que les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Richar Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour la fourniture de béton pour le Service des travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Pro-Mix Béton inc., pour une somme maximale de 73 584 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-22-311-00-721

Certificat de la trésorière : 2015-118

Adoptée

2015-03-145

10.1 Autorisation de dépenses pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat de l'aménagement du parc de Beaulac à Excavation E.S.M. inc., au coût de 11 245,50 \$

Considérant que la résolution 2013-09-660 a octroyé à Excavation E.S.M. inc. le contrat de pour l'aménagement du parc de Beaulac;

Considérant que la valeur du contrat accordé par la résolution 2013-09-660 est de 542 386,32 \$, toutes taxes incluses;

Considérant que lors de l'exécution du contrat, des travaux additionnels ont été nécessaires causés majoritairement par les conditions rencontrées en chantier;

Considérant que le coût additionnel est de 11 245,50 \$ incluant les taxes tel qu'indiqué au rapport intitulé Offre de changement numéro 1 produit par M. Olivier Morin, daté du 4 octobre 2013;

Considérant que le coût additionnel représente 2.07 % de la valeur du contrat initial;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine la modification du contrat octroyé à Excavation E.S.M. inc. par la résolution 2013-09-660 pour les travaux additionnels requis pour la somme de 11 245,50 \$.

Que cette dépense soit assumée par le fonds de parc, terrains de jeux et espaces naturels.

Que le certificat de la trésorière indiquant que la Ville dispose de crédits suffisants pour les fins de cette dépense soit annexé à la présente résolution.

Poste budgétaire : 1-22-713-00-711

Certificat de la trésorière : 2015-119

Adoptée

2015-03-146

10.2 Octroi du contrat des services professionnels pour le contrôle et la qualité des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement du parc des Patriotes, phase II, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à LVM, au coût de 38 140,66 \$, incluant les taxes

Attendu que les travaux d'aménagement du parc des Patriotes, phase II nécessiteront des vérifications des matériaux aux fins de conformité;

Attendu que le laboratoire LVM est la firme qui a obtenu l'appel d'offres annuel de la Ville pour les différents services de laboratoire, pour les travaux de génie civil pour l'année 2014 et 2015 et que les taux unitaires soumis dans la proposition sont conformes à la soumission ST2014-01;

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au montant de 38 140,66 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour le contrat de services professionnels pour le contrôle et la qualité des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement du parc des Patriotes, phase II au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au coût de 38 140,66 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Poste budgétaire : 1-22-311-00-411

Certificat de la trésorière : 2015-120

Adoptée

2015-03-147

10.3 Octroi du contrat des services professionnels pour le contrôle et la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Bourgogne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à LVM, au coût de 41 010,43 \$, taxes incluses

Attendu que les travaux de réfection de l'avenue Bourgogne nécessiteront des vérifications des matériaux aux fins de conformité;

Attendu que le laboratoire LVM est la firme qui a obtenu l'appel d'offres annuel de la Ville pour les différents services de laboratoire, pour les travaux de génie civil pour l'année 2014 et 2015 et que les taux unitaires soumis dans la proposition sont conformes à la soumission ST2014-01;

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au montant de 41 010,43 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour le contrat de services professionnels pour le contrôle et la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Bourgogne au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au coût de 41 010,43 \$, incluant les taxes.

Poste budgétaire : 1-22-311-00-411

Certificat de la trésorière : 2015-

Adoptée

2015-03-148 **10.4 Octroi du contrat des services professionnels pour le contrôle et la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue De Richelieu, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à LVM, au coût de 45 935,96 \$, taxes incluses**

Attendu que les travaux de réfection de la rue De Richelieu nécessiteront des vérifications des matériaux aux fins de conformité;

Attendu que le laboratoire LVM est la firme qui a obtenu l'appel d'offres annuel de la Ville pour les différents services de laboratoire, pour les travaux de génie civil pour l'année 2014 et 2015 et que les taux unitaires soumis dans la proposition sont conformes à la soumission ST2014-01;

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au montant de 45 935,96 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour le contrat de services professionnels pour le contrôle et la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue De Richelieu au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au coût de 45 935,96 \$, incluant les taxes.

Poste budgétaire : 1-22-413-00-411

Adoptée

2015-03-149 **10.5 Octroi du contrat pour les travaux d'entretien de la caserne d'incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction Sorel Ltée, au coût de 85 491,96 \$, taxes incluses**

Attendu que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres sur invitation numéro ST2015-01 pour le contrat des travaux d'entretien de la caserne d'incendie, le 23 février 2015, une (1) soumission a été reçue avec le résultat suivant :

Construction Sorel Ltée :	85 491,96 \$ conforme
Métal TRA :	0 \$ non déposé
Structure Sim-Con inc. :	0 \$ non déposé
Soudures A. Martin :	0 \$ non déposé
Groupe Inter-Sinistres inc. :	0 \$ non déposé
Structure d'acier DMR (2012) :	0 \$ non déposé
Les Structure Gailay inc. :	0 \$ non déposé
Structure d'acier BRL 2000 inc. :	0 \$ non déposé
Construction Nano inc. :	0 \$ non déposé

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, ing. recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Sorel Ltée, au coût de 85 491,96 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour les travaux d'entretien de la caserne d'incendie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Sorel Ltée, au coût de 85 491,96 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de dix ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*;

Poste budgétaire : 1-22-220-00-722

Certificat de la trésorière : 2015-128

Adoptée

2015-03-150

10.6 Octroi du contrat des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'agrandissement de la caserne au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Vincent Leclerc Architecte inc., au coût de 62 086,50 \$, taxes incluses

Attendu que suite à un appel d'offres sur invitation ST2015-02 - Services professionnels pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'agrandissement de la caserne, (4) quatre soumissions ont été reçues le 23 février 2015;

Attendu que le comité a accordé un pointage de 70 points et plus à toutes les firmes, les rendant toutes éligibles à l'ouverture de l'enveloppe de prix qui a eu lieu le 23 février 2015, avec les résultats suivants :

Vincent Leclerc :	pointage final : 22.2	prix soumis : 62 086.50 \$
AZ Architecte:	pointage final : 20.1	prix soumis : 68 985.00 \$
Jutras Architecture inc.:	pointage final : 18.7	prix soumis : 75 366.11 \$
Beaupré Michaud :	pointage final : 17.3	prix soumis : 76 458.38 \$

Attendu qu'en vertu de la loi, la soumission ayant obtenu le pointage final le plus élevé est assimilée à la soumission la plus basse pour fins d'octroi du contrat;

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, ing, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vincent Leclerc Architecte inc., au coût de 62 086,50 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission ST2015-02 pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'agrandissement de la caserne à la compagnie Vincent Leclerc Architecte inc., au coût de 62 086,50 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 1-22-220-00-411

Certificat de la trésorière : 2015-129

Adoptée

2015-03-151

10.7 Octroi du contrat des services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et environnementales – phase I, dans le cadre de la réfection des rues Gascon et Breton au plus bas soumissionnaire conforme, soit à LVM, au coût de 12 806,81 \$, taxes incluses

Attendu que les études géotechnique et environnementale phase I sont nécessaires afin de réaliser les plans et devis;

Attendu que le laboratoire LVM est la firme qui a obtenu l'appel d'offres annuel de la Ville pour les différents services de laboratoire, pour les travaux de génie civil pour les années 2014 et 2015 et que les taux unitaires soumis dans la proposition sont conformes à la soumission ST2014-01;

Attendu que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, ing. recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au montant de 12 806,81 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels pour la réalisation d'études géotechnique et environnementale phase I dans le cadre des travaux de réfection des rues Gascon et Breton, au plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM, au coût de 12 806,81 \$, incluant les taxes.

Poste budgétaire : 1-22-311-00-411

Certificat de la trésorière : 2015-127

Adoptée

2015-03-152

10.8 Autorisation à l'entreprise Aquartis de réaliser un projet pilote au Centre sportif Robert-Lebel afin d'économiser l'eau potable utilisée dans les salles de bain

Attendu que le projet vise à réutiliser dans les toilettes les eaux usées provenant des lavabos de la salle de bain des femmes au Centre sportif Robert-Lebel;

Attendu qu'un compteur d'eau sera installé pendant un an afin de connaître la quantité d'eau potable économisée;

Attendu que la firme Aquartis s'engage à payer tous les frais reliés à ce projet pilote;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'entreprise Aquartis à réaliser un projet pilote au Centre sportif Robert-Lebel afin d'économiser l'eau potable utilisée dans les salles de bain.

Poste budgétaire :

Certificat de la trésorière :

Adoptée

2015-03-153

11.1 Octroi d'un contrat de location pour le système de 65 téléavertisseurs du Service d'incendie de Chambly à Télé-Page, pour une durée de 5 ans, pour un montant total de 4 641 \$, plus taxes, par année

Attendu que le contrat actuel des téléavertisseurs du Service d'incendie de Chambly avec la compagnie Télé-Page vient à échéance le 30 juin 2015;

Attendu que le Service d'incendie de Chambly a demandé des prix pour la location de téléavertisseurs (incluant un numéro personnel et l'attribution d'un groupe d'appel pour chaque téléavertisseur), pour une période de 60 mois, avec les résultats suivants :

Télé-Page : 5,95 \$ / unité / mois
(tous frais inclus)

Bell Mobilité : 16,22 \$ / unité / mois
(excluant le prix de location des appareils en réserve; les frais de livraison et les frais d'activation)

Attendu qu'à la suite de ce processus, le Service d'incendie de Chambly recommande de retenir la compagnie Télé-Page pour la location de 65 téléavertisseurs alphanumériques;

Attendu que les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2015;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de location pour le système de 65 téléavertisseurs du Service d'incendie de Chambly à Télé-Page, pour une durée de 5 ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020, pour un montant de 4 641 \$, plus taxes, par année.

Que le conseil municipal autorise le directeur du Service d'incendie à signer le contrat de location au nom du conseil.

Poste budgétaire : 1-02-221-00-339

Certificat de la trésorière : 2015-122

Adoptée

2015-03-154

11.2 Autorisation d'acheter un ensemble d'air d'urgence pour l'équipe RIT (intervention rapide) au montant de 6 450 \$, plus taxes

Attendu que l'achat d'un ensemble d'air d'urgence est requis pour se conformer aux normes SST et NFPA;

Attendu que la CSST a recommandé l'utilisation d'un ensemble d'air d'urgence suite au décès d'un pompier de Varennes et un brûlé à La Prairie;

Attendu que deux prix ont été soumis par Acklands - Grainger situé à Montréal au montant de 7 516 \$, plus taxes, et de CMP Mayer de Drummondville au montant de 6 450 \$, plus taxes;

Attendu que ce projet est prévu au PTI 2015 sous le numéro 14-IN-01;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service d'incendie à procéder à l'achat d'un ensemble d'air d'urgence pour l'équipe RIT (intervention rapide), au montant de 6 450 \$, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que la période de remboursement soit de cinq ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement et sujet à la limite fixée par l'article 569, paragraphe 2, de la *Loi sur les cités et villes*.

Que cette dépense soit financée par la réserve financière pour services de voirie.

Poste budgétaire : 1-22-220-00-725

Certificat de la trésorière : 2015-123

Adoptée

2015-03-155

12.1 Embauche de madame Susan Dubé à titre de directrice du Service des ressources humaines

ATTENDU QUE le poste de directrice du Service des ressources humaines est présentement

vacant;

ATTENDU QUE le comité de sélection composé du Maire, monsieur Denis Lavoie, de la conseillère municipale, madame Sandra Bolduc, de la directrice générale adjointe, madame Annie Nepton et du directeur général, monsieur Jacques Beauregard, recommande madame Susan Dubé à la fonction de directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme madame Susan Dubé à la fonction de directrice du Service des ressources humaines, à compter du 9 mars 2015.

Que le conseil reconnaît une rémunération à la classe 6/échelon 8 de l'échelle salariale des cadres ainsi qu'une expérience de 4 années aux fins du calcul des vacances.

Les autres conditions de travail sont celles incluses dans la politique relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps plein.

Postes budgétaires : 1-02-161-00-110 et 1-02-161-00-2XX
Certificat de la trésorière : 2015-124

Adoptée

2015-03-156

13. Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2015 soit levée à 21 h.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Sandra Ruel, greffière